Commission Technique Nationale

Procès verbal de la réunion du 21 mai 2005 à Niolon (13) Adopté par le Comité Directeur National du 18 juin 2005

CTR présentes ou représentées :

Atlantique Sud: Jean Louis DINDINAUD

Bretagne Pays de la Loire : Pascal YAN
Centre : Bernard NOWAK
Corse : Jo VRIJENS

Côte d'Azur :Philippe BERNARDIEst :Jean Pierre GOEHNERGuadeloupe :Jean Louis BLANCHARD

Ile de France, Picardie :Lucien LEFEBVREPyrénées Méditerranée :Jean Pierre MONTSENYMartinique :Jean Louis BLANCHARD

Nouvelle Calédonie : Claude MARTIN
Nord, Pas de Calais : François DESPRETS
Normandie : Bertrand MARTIN
Polynésie : René CAVALLO
Provence Alpes : Daniel HURON

Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne : Jean Luc BESQUEUT La Réunion : Jean Louis BLANCHARD

Sont également présents :

BERGMANN Eric, représentant de la CMPN; BISCARAT Dominique, IN; CASTEL Frédéric, responsable technique national nage avec palmes; CAVALLO René, Directeur Technique National; CHAUVIERE Pascal, IN; DENAIS Michel, IN; DUBOC Claude, IN; FAUVEL Yvon, IN; FERCHAUD Christian, IN; GELEBART Camille, IN; IMBERT Francis, IN; JEAN Ruddy, IN; JONAC Jean Claude, IN; MONESTIEZ Pascal, IN et délégué plongée enfants; OYENHART Jean Michel, IN; POTHIER Richard, IN; RANCON Denis, IN; ROUSSEAU Philippe, IN.

La réunion est animée par Jean Louis BLANCHARD, Président de la Commission Technique Nationale.

1) Approbation du PV de l'AG élective CTN du 19 mars 2005.

Le procès verbal de la réunion de CTN du 19 mars 2005 à Marseille est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

2) <u>Fonctionnement de la CTN</u>: organigramme, méthode de travail, remboursement de frais, groupes de travail et référents, Collège IN, etc...

Jean Louis Blanchard commente tout d'abord le fonctionnement général de la Commission Technique Nationale. Des points de fonctionnement précis sont abordés et explicités.

La représentation des CTR en CTN est rappelée, ainsi que les modalités de vote (poids votatif de la région représentée).

Les différents statuts des intervenants et participants lors des réunions sont également précisés (IN consultatifs, référents groupes de travail, personnes invitées, etc...).

Un tour de table est effectué, afin de présenter chacun.

Une liste des Présidents de CTR avec adresses, n° de tel, E-mail, est présentée.

(pièce jointe n°l).

Jean Louis commente ensuite dans le détail l'organigramme de la commission, et il annonce son choix pour les postes statutaires de Vice-Président, et de Suppléant.

Organigramme de la CTN : Président : Jean-Louis Blanchard.

Vice président : Jean-Luc Besqueut.

Délégué: Yvon Fauvel.

Un tableau complet est joint en dernière page du pv, déclinant les postes fixes et les groupes de travail. Bien entendu, le nombre et les thèmes des groupes de travail sont évolutifs, en fonction de l'actualité et des besoins. Entre autres, compte tenu de l'évolution des brevets de secourisme au Ministère de l'Intérieur, le dossier du « secourisme fédéral » sera sans aucun doute ouvert à nouveau lors de cette mandature (2005-2008). Jean-Louis Blanchard initiera un groupe de travail et choisira un référent.

Les groupes de travail sont présentés et un point est fait pour chacun. Ces groupes de travail sont limités en nombre de participants, et bénéficient d'une ligne budgétaire prévue par le Président dans le budget annuel de la CTN.

En particulier, Jean-Louis Blanchard rappelle le rôle capital tenu par Claude DUBOC en ce qui concerne la gestion, coordination et construction des sujets théoriques des examens 2° degré. Il serait bon que ce groupe s'étoffe et un appel est lancé pour détecter dans les régions quelques bonnes volontés aptes à se pencher sur les sujets de théorie. Eric BERGMANN se propose pour travailler avec Claude DUBOC, en particulier sur l'aspect « accidents » des sujets de MF2.

D'autre part Pascal MONESTIEZ est désormais le seul référent national « plongée enfants », tandis que Pascal ENJALBERT se recentrera sur le thème « plongée ados ».

Enfin Philippe BERNARDI est chargé d'animer un groupe de travail sur le thème de la plongée « jeunes adultes ». La aussi un appel est lancé pour détecter dans les régions quelques bonnes volontés aptes à se pencher sur ce sujet. Philippe nous dresse l'état d'avancement des travaux en direction du public « jeunes adultes », ainsi que nos relations actuelles avec le GNPU (Groupe National de la Plongée Universitaire). Bertrand Martin intègre ce groupe.

Le fonctionnement budgétaire de la Commission est abordé, notamment la répartition entre les actions, les déplacements, les groupes de travail. Le barème en vigueur est présenté et commenté $(pièce\ jointe\ n^\circ 2)$.

3) Plongée enfants et juniors : informations 2005.

Un courrier a été expédié aux Présidents de Comités, aux Présidents de CTR, aux Présidents des Commissions Nationales et à tous les clubs. Ce courrier explique la réorganisation de la plongée enfants et juniors, notamment la suppression des RIPE 2005 et du colloque 2006.

Depuis des années la Commission Technique Nationale diligente une équipe centrée sur la plongée enfants, et cette période très riche a vu la naissance d'une pratique structurée pour nos jeunes membres. En accompagnement, deux événements majeurs d'ampleur nationale ont été portés chaque année au budget : les Rencontres Internationales de la Plongée Enfants d'une part, et le Colloque National Plongée Enfants d'autre part. Ces deux manifestations se sont peu à peu tintées de transversalité, avec la participation d'autres Commissions (photo, nage en eau vive, orientation, nage avec palmes, apnée, biologie et environnement, etc...), tandis que la cible des activités évoluait, à savoir les enfants certes, mais aussi les adolescents et les juniors.

Or, malgré l'immense qualité du travail fourni et la médiatisation mise en place, l'objectif principal de ces manifestations (qui était de convaincre les clubs de développer l'activité jeune) n'a pas été atteint,

et les coûts des manifestations ne sont plus en adéquation avec la fréquentation espérée. Cela se traduit par une désaffection partielle des RIPE et du Colloque National, mais surtout le nombre de licences jeunes diminue d'année en année.

A ce titre, le Comité Directeur National a décidé que les RIPE 2005 n'auront pas lieu, et à leur place la Commission Technique Nationale organise à la même période des Etats Généraux centrés sur le thème « les jeunes et la FFESSM ». Pour pérenniser les tendances qui apparaissaient, le titre choisi ne se réfère pas seulement à la plongée, ni aux enfants, mais vise bien toutes nos activités, et tous nos jeunes membres, de 8 à 18 ans. Proposés à tous les clubs et à toutes les SCA de la FFESSM, ces Etats Généraux ont pour vocation de mettre les doléances à plat, d'identifier les points de blocages et de produire du neuf, dans l'objectif d'inverser les tendances en nombre de licences jeunes, en nombre de pratiquants et en type d'activités proposées. A ce titre, les RIPE 2006, dont les grandes lignes seront matérialisées lors des Etats Généraux, devraient être la concrétisation des idées nouvelles.

Ces Etats Généraux auront lieu à Toulouse le samedi 22 et le dimanche 23 octobre, et c'est le Comité Inter Régional Pyrénées Méditerranée qui en sera le maître d'œuvre.

Dans quelques temps le programme et les modalités d'inscription (logement, repas, lieu, coût,...) seront communiqués.

4) <u>Contenus de formation plongée enfants</u> : allègements (PM).

Suite à la demande du Président de la CTN quant au besoin de réécriture et d'allègement du cursus plongée enfants, Pascal MONESTIEZ présente l'état des travaux concernant les contenus de formation plongée enfants. Une nouvelle mouture des conditions de pratique et d'encadrement, brevets et qualifications est commentée par

Un dossier de synthèse précis et documenté est fourni en annexe, la décision est programmée pour la prochaine réunion de CTN.

(pièce jointe n° 3).

La date butoir des retours des CTR est fixée au 30 août, ces retour des régions doivent être adressés directement à Pascal MONESTIEZ: monestiez@ayignon.inra.fr

En ce qui concerne la demande d'allègement des certificats médicaux préalables à la pratique, Eric BERGMANN précise quelques points : La CMPN est alertée par le CDN et se penche sur le problème. Ce dossier fera l'objet d'un groupe de travail. Les propositions de Pascal pourront être présentées par ce dernier devant la CMPN. Un délai non précisé à ce jour sera nécessaire pour rendre des conclusions définitives.

5) Présentation et utilisation de la Charte du Moniteur Fédéral.

Cette Charte est un engagement signé par le futur moniteur, avant même la délivrance du diplôme. Elle doit faire l'objet d'une cérémonie, d'un décorum. Elle permet de donner une importance supplémentaire aux diplômes fédéraux, et elle valorise l'engagement fédéral des récipiendaires.

Deux versions sont déclinées, pour le premier et le deuxième degré, et un exemplaire de la Charte du MF1 est distribuée aux participants.

Jean Louis BLANCHARD en fait lecture.

Le protocole est le suivant :

Elle doit être lue avant la remise des diplômes.

Elle doit être signée publiquement par le récipiendaire.

Il est laissé à l'appréciation des organisateurs le choix du déroulement dans le détail.

6) <u>Formation des moniteurs recycleurs semi-fermés</u> : premières certifications.

Après débat et échange d'idées, les premières certifications fédérales de moniteurs « recycleur semi fermé » seront délivrées :

- Aux membres du groupe de travail, ainsi qu'à certains spécialistes dûment identifiés par la CTN.
- Aux présidents de CTR formés (ou à leur représentant dûment désigné par eux), lesquels bénéficient d'une action de formation les 19, 20, 22 et 23 mai 2005, à raison d'un poste par Comité.
- Aux cadres techniques d'Etat formés, lesquels bénéficient d'un stage dans le cadre de leur formation continue professionnelle.

Restent les licenciés qui sont d'ores et déjà titulaires d'autres qualifications au semi-fermé, et par ailleurs au moins niveau 1 (pour accéder à la qualification de plongeur au recycleur semi-fermé) ou au moins MF1 ou BEES1 (pour accéder à la qualification de moniteur recycleur semi-fermé).

Pour ces licenciés, leur certification sera prise en compte si et seulement si cette certification est antérieure au 21 mai 2005. C'est au demandeur de démontrer et de justifier les dates.

Les dossiers seront traités au niveau des CTR, lesquelles centraliseront les demandes, les valideront et les transmettront au Siège National.

Tous les dossiers devront être déposés auprès des CTR avant le 31 décembre 2005, et seront constitués de :

- Nom Prénom, adresse du demandeur
- numéro de licence 2004/2005
- Chèque bancaire de 12 euros, à l'ordre de la FFESSM, correspondant au coût de la carte double face FFESSM/CMAS
- Justification du brevet de plongeur niveau 1, ou bien du brevet de MF1 ou bien du BEES1 plongée subaquatique.

Cette proposition est adoptée, et est applicable à compter du 21 mai 2005, sous réserve de validation par le comité directeur national le 19 juin 2005.

7) Durée minimum du stage en situation dans le cursus MF1.

Un point est à préciser dans le cursus nouveau du MF1. Certaines dérives sont constatées sur le terrain car le stage en situation est parfois réduit à une portion plus que congrue...

Un rapide calcul permet d'envisager un temps minimum de la formation en situation. En effet, le stage en situation est suffisamment précisé à travers du livret pédagogique. Pour rappel, 43 séances sont exigées, ces séances devant faire l'objet d'une préparation et donc d'un travail en amont.

Jo VRIJENS rappelle que selon les textes actuels, il est possible de passer du niveau 2 au MF1 en à peine 2 mois. Philippe BERNARDI ajoute qu'un délai de plusieurs mois devrait s'écouler entre le stage initial et le stage final.

Christian FERCHAUD pense qu'un délai pourrait être imposé entre le niveau 4 et l'entrée en formation MF1.

René CAVALLO propose que soit ajouté en préalable du stage en situation un certain nombre de plongées d'encadrement.

Claude MARTIN précise qu'un dernier filtre existe, il s'agit de l'examen. Statistiquement, les candidats ayant « shunté » le stage en situation échouent lors de l'évaluation finale.

Jean Louis DINDINAUD met l'accent sur le danger d'alourdir cette formation pour les bénévoles.

Après débat, il est proposé la modification suivante :

« L'intervalle de temps compris depuis le jour suivant la fin du stage initial, jusqu'au jour précédent le début du stage final, ne peut pas être inférieur à 30 jours pleins ».

Cette proposition est soumise au vote des CTR :

Abstention: 0

Contre : Corse, Côte d'Azur, Ile de France Picardie, Nord Pas de Calais. Soit : 563 voix sur 1570.

Cette proposition est adoptée, et est applicable à compter du 21 mai 2005, sous réserve de validation par le comité directeur national le 19 juin 2005.

8) Nom et définition de chaque brevet ou qualification.

Un travail de réflexion est lancé dans les régions afin de proposer de nouvelles appellations, plus attractives, pour les niveau 1, niveau 2, niveau 3 et E2. Notons que cette question figurait déjà dans le pv de CTN du 8 janvier 2005, et qu'il est urgent d'y répondre.

Il faut donner un nom à tous les brevets délivrés par la Commission Technique. Le problème est particulièrement crucial pour le E2 fédéral (initiateur Ffessm+capacitaire ou initiateur ffessm+niveau 4 Anmp). On pourrait l'appeler:

- moniteur adjoint
- aspirant moniteur
- ??????

Il est demandé à chaque représentant de CTR de réfléchir sur un nom « porteur » et signifiant pour les différents niveaux techniques délivrés. Synthèse lors de la prochaine réunion de CTN.

9) Règlement intérieur de la CTN : harmonisation avec nouveaux textes.

Le règlement intérieur de la CTN (adopté à l'unanimité en 1997 puis adopté sans modification par le CDN, 14/15 Juin 1997) a besoin d'une mise en conformité avec le nouveau règlement intérieur fédéral. Ce travail d'harmonisation sera présenté lors de la prochaine réunion de la CTN.

10) Règlement des jurys d'examens fédéraux : démarrage consultation.

Il devient nécessaire de préciser des règles claires et harmonisées au niveau national, définissant le déroulement des examens fédéraux régionaux (initiateur, niveau 4 et MF1) et nationaux (MF2). Les principaux axes de réflexion concernent les modes de fonctionnement, d'organisation et de décision des jurys : pendant les épreuves, pendant les délibérations du jury, après la proclamation des résultats.

Ce chantier doit passer préalablement par un tour d'horizon des us et coutumes de nos différentes régions. Lors de la prochaine réunion de CTN, le point sera fait sur les différents modes de fonctionnement. Partant de ce socle, un travail sera engagé afin de définir des règles.

Le Président de la CTN pose la même question au Délégué du Collège des IN.

Ce travail sera synthétisé lors de la prochaine réunion de la CTN.

11) Questions diverses:

Barèmes féminins dans les épreuves de performance.

Un débat est lancé par le Président de la CTN à propos de son projet de modification des barèmes suivants pour les féminines :

Le 500 mètres capelé et le 800 mètres PMT au niveau 4.

Le 1000 mètres capelé et le 1500 mètre PMT pour le MF2.

Frédéric CASTEL, responsable technique national pour la Commission Nage avec Palmes, nous présente un travail sur lequel il a planché à la demande de Jean Louis BLANCHARD. IL fait émerger trois propositions, charge aux techniciens de décider la quelle pourra être retenue.

Un travail de réflexion et de choix est demandé aux CTR, et cette question sera portée à nouveau à l'ordre du jour de la prochaine réunion de CTN, aux fins de décision.

Frédéric est remercié pour son investissement ainsi que pour la qualité et la précision de ses propositions. ($pièce\ jointe\ n^{\circ}4$).

• TIV et matériel nitrox.

En l'absence de Jean Pierre MONTAGNON, pour raisons de santé, ce point est reporté à la prochaine réunion de CTN. L'ensemble des participants souhaite à Jean Pierre un prompt rétablissement.

Plongeur 3* Cmas et accès au cursus MF1.

Peuvent accéder au MF1 pour l'instant :

Les niveaux 4 FFESSM

Les titres reconnus équivalents au niveau 4 FFESSM.

Les plongeurs 3 étoiles CMAS étrangers.

Le problème se pose à l'heure actuelle sur le niveau de compétences de certains titulaires du 3 étoiles CMAS passé à l'étranger. Il est donc proposé de réfléchir à cette situation préoccupante.

Il convient d'analyser cet état de fait, un point sera effectué lors de la prochaine réunion de CTN.

o Inscription en stage initial MF1 : obligation d'être titulaire du niveau 4.

Une modification du manuel du moniteur est proposée à propos des conditions d'inscription au stage initial MF1.

« Il faut être titulaire du niveau 4 pour pouvoir s'inscrire au stage initial MF1 ».

Cette modification est proposée au vote. Elle est adoptée à l'unanimité moins une abstention : Nouvelle Calédonie.

Certificat médical et plongeur nitrox ou nitrox confirmé :

Plongeur Nitrox, Plongeur Nitrox Confirmé; conditions de candidature.

La condition suivante:

— être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique établi depuis moins d'un an à la date d'exécution des épreuves, délivré par un médecin fédéral ou titulaire du C.E.S de médecine du sport (capacité ou DU), médecin hyperbare ou médecin de la plongée.

Est à remplacer par :

être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique établi depuis moins d'un an à la date d'exécution des épreuves.

• Examen de niveau 4 et matériel utilisé :

Doit on préciser que les épreuves doivent se dérouler en bi-palmes ?

Réponse : Ce n'est pas nécessaire, le texte est précis, **palmes** est écrit au pluriel.

Il n'est donc pas admis d'utiliser une mono-palme pour les épreuves de condition physique.

Peut on utiliser du matériel différent selon le groupe d'épreuves présenté ?

L'actuel texte dit la chose suivante :

« Toutes les épreuves pratiques doivent être effectuées avec le même matériel (combinaison, palmes); un même lestage est conservé pour l'ensemble des épreuves du premier groupe; de même, un même lestage est conservé pour l'ensemble des épreuves du second groupe, ce lestage doit être calculé de manière à donner au candidat un poids apparent nul à 3 mètres ».

Il est remplacé par :

« Toutes les épreuves pratiques doivent être effectuées avec les mêmes palmes et le même masque. Une même combinaison et un même lestage doivent être conservés pour l'ensemble des épreuves du premier groupe. De même, une même combinaison et un même lestage doivent être conservés pour l'ensemble des épreuves du second groupe, ce lestage doit être calculé de manière à donner au candidat un poids apparent nul à 3 mètres ».

• Info du CDN : fonctionnement des Commissions et signature de dossiers ou de diplômes

Il est rappelé que la carence passagère d'un Président de commission, ou bien sa volonté de déléguer partiellement l'activité (signatures par délégation incluses) à d'autres personnes dûment identifiées, permet à ces personnes dûment identifiées de signer par délégation en lieu et place du Président, au titre de ladite Commission

Ces personnes sont, par ordre de priorité, le Vice-Président, le Suppléant, puis toute autre personne ayant reçu délégation du Président de Commission.

La prochaine réunion de CTN est fixée au samedi 17 septembre, à Marignane.

Le secrétaire de la CTN, Denis Rançon.

Diffusion du PV et des pièces jointes: Présidents de Commissions Techniques Régionales, DTN, Délégué du Collège des IN, Suppléant de la CTN Yvon Fauvel, Secrétariat de la CTN : Denis Rançon. **Diffusion du PV pour info, sans pièces jointes** : Instructeurs Nationaux, Médecin Fédéral National, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Dr Eric Bergmann.

ORGANIGRAMME DE LA COMMISSION TECHNIQUE NATIONALE Etat au 21 mai 2005

| | NOM et PRENOM | TEL / FAX | E-MAIL |
|----------------------------|-------------------------|------------------------------------|--|
| Président | Jean-Louis BLANCHARD | Tel: 0622730218 Fax: 0490733474 | <u>jean-louis.blanchard@univ-avignon.fr</u> <u>blanchard@mageos.com</u> |
| Vice-Président | Jean-luc BESQUEUT | Tel: 0477216673 Fax: 0477216673 | sebantoineju@club-internet.fr |
| Suppléant | Yvon FAUVEL | Tel: 0607948895 | yvon.fauvel@free.fr |
| Secrétariat | Denis RANCON | Tel: 0611523029 Tel: 0235206183 | Rançon.Denis@wanadoo.fr |
| Gestion du budget | René CAVALLO | Tel: 0491339931 | dtn@ffessm.fr |
| Site de la CTN | J-P MONTAGNON | Tel: 0610240655 | jean-pierre.montagnon@wanadoo.fr |
| Rédact. CTN-info | J-L BLANCHARD | | |
| Délégué Collège des IN | Daniel HURON | Tel: 0662029381 | adnh@aol.com |
| Sujets d'examens nationaux | Claude DUBOC | Tel: 0491688730 Tel: 0670706858 | cduboc@libertysurf.fr |
| Rapport annuel jurys MF2 | Jean-Claude CAYOL | Tel:0442010801 | jc.cayol@wanadoo.fr |

GROUPES DE TRAVAIL

| Plongée enfants | Pascal MONESTIEZ | Tel: 0685926667 | monestiez@avignon.inra.fr |
|--------------------|-------------------|-----------------|----------------------------------|
| | | Tel: 0490271448 | |
| Plongée juniors | Pascal ENJALBERT | Tel: 0671465907 | pascal.enjalbert@libertysurf.fr |
| | | | |
| Plongée handicapés | Philippe GRAND | Tel: 0608632889 | papadlo@wanadoo.fr |
| | | | |
| Plongée jeunes | Philippe BERNARDI | Tel: 0624433337 | philippe.bernardi@wanadoo.fr |
| adultes | | | |
| TIV | J-P MONTAGNON | Tel: 0610240655 | jean-pierre.montagnon@wanadoo.fr |
| | | | |

Site de la CTN : http://ctn.ffessm.fr/